

Émetteur:

Adressé à:

LA BONNE MAISON

18 rue Georges Lassale
 65000 TARBES

MODELE

64000 PAU

Montants exprimés en Euros

Désignation	TVA	P.U. HT	Qté	Unité	Total HT
1 1. GARANTIES-CONTRAT DE CONSTRUCTION MAISONS INDIVIDUELLES-DEROULEMENT DU CHANTIER					
Sous-total 1 1. GARANTIES-CONTRAT DE CONSTRUCTION MAISONS INDIVIDUELLES-DEROULEMENT DU CHANTIER					0,00
1.1 - ASS-GARANTIES-001 Le constructeur assume l'entière responsabilité des travaux compris dans le prix convenu. Il assurera le suivi et la coordination des différents intervenants lors de la construction. Le maître de l'ouvrage pourra demander au constructeur une visite de chantier préalable à chaque échéance et à la réception des travaux. Le constructeur se réserve d'interdire l'accès au chantier à toute personne étrangère à son personnel ou aux différents réalisateurs des travaux désignés par lui même. Les clés du chantier seront remises au maître de l'ouvrage une fois la réception et le paiement des travaux effectué.	20%	0,00	1	F	0,00
1.2 - ASS-GARANTIES-002 Assurance Dommages Ouvrages souscrite au nom du maître de l'ouvrage par le constructeur	0%	133,56	1	F	133,56
1.3 - ASS-GARANTIES-003 Garantie de Livraisons à prix et délai convenu, conforme à l'article L231-6 du code de la construction Garantie décennale du constructeur et de ses sous traitants Garantie de parfait achèvement l'année suivant la fin de la construction Garantie biennale de bon fonctionnement des biens d'équipements dans les 2 années suivant la fin de la construction Garantie de prix ferme et appels de fonds règlementés par la loi Garantie de remboursement des acomptes versés avant l'ouverture du chantier	20%	0,00	1	F	0,00
CONTRAT DE CONSTRUCTION DE MAISONS INDIVIDUELLES					
1.4 - ASS-GARANTIES-004 Elaboration des plans permis de construire, des plans d'exécutions	20%	0,00	1	F	0,00
1.5 - ASS-GARANTIES-005 Accompagnement dans le choix des gammes sanitaires, carrelages	20%	0,00	1	F	0,00
1.6 - ASS-GARANTIES-006 Nettoyage et enlèvement de tous les résidus de chantier	20%	500,00	1	F	500,00
1.7 - ASS-GARANTIES-007 Etude thermique RT 2012 réalisée par un bureau d'étude indépendant, comprenant calcul du BBIO et calcul du CEP	20%	432,00	1	F	432,00

Le fichier logo '/var/www/bonnemaison2.pragma-tech.online/documents/mycompany/logos/thumbs/La_Bonne_maison_logo2018_noir_small.png' n'a pas été trouvé

Allez dans la Configuration 'Société/Organisation' pour corriger

Proposition commerciale

Réf. : 1. GARANTIES-CONTRAT

Réf. client : 1. GARANTIES-CONTRAT DE CONSTRUCTION MAISONS INDIVIDUELLES-DEROULEMENT DU CHANTIER

Date de fin de validité :

Code client : CU2005-00001

1.8 - ASS-GARANTIES-008 Etude béton armé réalisée par un cabinet d ingénierie	20%	330,00	1	F	330,00
1.9 - ASS-GARANTIES-009 Signature des plans par un architecte partenaire, Pour tout projet dont la surface plancher excède 150m²	20%	1 500,00	1		1 500,00
1.10 - ASS-GARANTIES-010 Test d'étanchéité à l'air en fin de chantier, Attestation de conformité RT 2012, Certificat DPE	20%	460,00	1	F	460,00
1.11 - ETUDE DE SOL G2 AVRP Etude de sol G2 norme obligatoire DTU 13.1	20%	1 230,00	1		1 230,00

Règlement TTC par chèque à l'ordre de LA BONNE MAISON envoyé à

18 rue Georges Lassale
65000 TARBES

Total HT	4 585,56
Total TVA 20%	890,40
Total TTC	5 475,96

Règlement par virement sur le compte bancaire suivant:

Banque: CA PYRENEES-GASCOGNE

Code banque	Code guichet	Numéro de compte	Clé
16906	02025	87015462238	13

Adresse: CR PYRENEES GASCOGNE

AGENCE ENTREPRISE TARBES

Tel. 0562447351 Fax. 0562447430

Nom du propriétaire du compte: SAS NJ BAT MAISONS RUSTIC

Code IBAN: FR76 1690 6020 2587 0154 6223 813

Code BIC/SWIFT: AGRIFRPP869

Cachet, Date, Signature et mention "Bon pour Accord"